

CONTRAT D'ABONNEMENT MENSUEL

Service BlueGard : Géolocalisation et Coordination

Cadre réservé à Bluelinea Services :

N° contrat :

Délégation : _____ Convention : _____ Pré-saisie faite : oui non

ABONNÉ(E) / PORTEUR DU BRACELET

Mr Nom

Mme Prénom

N° VOIE (Ex : RUE DES ARBRES)

Code Postal Ville

Code P1 Bat Etage

Code P2 Escalier Porte

Téléphone Domicile

Téléphone portable

Email

SOUSCRIPTEUR SI DIFFERENT DU PORTEUR DU BRACELET

Mr Nom

Mme Prénom

N° VOIE (Ex : RUE DES ARBRES)

Code Postal Ville

Code P1 Bat Etage

Code P2 Escalier Porte

Téléphone Domicile

Téléphone portable

Email

SI TUTELLE OU CURATELLE

Vous êtes **sous tutelle** **sous curatelle**

Gérant de tutelle ou curatelle Clé Oui

Adresse

CP Ville

Tél. Travail Fax Portable

Email



REFERENTS OPERATIONNELS EN CAS DE RECHERCHE

1^{ER} CONTACT EN CAS D'ALERTE

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____
Email (obligatoire) : _____

Une information de batterie basse à 30% sera envoyée sur cette adresse.

Un appel téléphonique en cas de batterie à 10% et en cas de non-communication du bracelet pendant 24H

2ND CONTACT EN CAS D'ALERTE (facultatif)

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____
Email (obligatoire) : _____

3^{ème} CONTACT EN CAS D'ALERTE (facultatif)

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____
Email (obligatoire) : _____

INFORMATIONS A NOTIFIER

Vous souhaitez nous faire part d'une information (ex : une activité régulière et encadrée une fois par semaine...)

Périmètre autorisé : **150 mètres** (*minimum autour du domicile*) ou : _____ , **kms**
(*maximum de 100 kms*)

CONTRAT D'ABONNEMENT – Tarifs et Souscription

- **Frais d'installation et mise en service** 150,00 € TTC
Ces frais sont offerts en cas d'auto-installation avec accompagnement en visioconférence
- **Abonnement mensuel Domicile** 69,00 € TTC/MOIS
Comprend :
 - 1 bracelet, 1 batterie mobile, 1 base, 1 clé
 - Plateforme BlueHomeCare 24h/24
 - Support technique du lundi au jeudi de 9h à 18h – vendredi jusqu'à 17h

OU

- **Abonnement mensuel Etablissement** 75,00 € TTC/MOIS
Comprend :
 - 1 bracelet, 1 batterie mobile, 2 bases, 1 clé
 - Plateforme BlueHomeCare 24h/24
 - Support technique du lundi au jeudi de 9h à 18h – vendredi jusqu'à 17h
- **Options complémentaires**
 - Batterie mobile supplémentaire 8,00 € TTC/MOIS
 - Base supplémentaire 8,00 € TTC/MOIS

Ce contrat est établi pour une durée minimum de 3 mois. Une autorisation de prélèvement mensuel, accompagnée d'un R.I.B, doit être signée par l'abonné avant l'installation ou le jour de l'installation.

Fait à _____ Le

(format jjmmaaaa)

L'abonné déclare avoir lu et compris les conditions générales et particulières.

Signature de l'abonné(e) ou du tuteur légal avec la mention "Lu et approuvé"

Pour Bluelinea Services

Nom *Katia GUILLET, Responsable du Pôle Domicile*

Signature



Conditions particulières

PREAMBULE

Le présent contrat s'applique exclusivement à l'offre BlueGard proposée par Bluelinea Services. Le souscripteur reconnaît en avoir lu compris et accepté les termes.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes suivants du contrat seront entendus dans le sens défini au présent article :

Parties : désigne l'ensemble des intervenants au contrat, soit Bluelinea Services, le bénéficiaire, le souscripteur et le(s) référent(s).

Bluelinea Services : Désigne le nom commercial de la société Equinoxe, filiale à 100% de Bluelinea.

Souscripteur : désigne la personne physique ou morale ayant souscrit au contrat dans l'hypothèse où elle serait différente du bénéficiaire (Titulaire du contrat).

Bénéficiaire : désigne la personne physique portant le bracelet BlueGard.

Plateforme BlueHomeCare : désigne l'ensemble de l'équipe disponible 24h/24, 7jours/7 chargée de fournir les services de géolocalisation et d'accompagnement.

Référent(s) : désigne la ou les personne(s) identifiée(s) dans le formulaire qui sera(ont) contactée(s) par la Plateforme BlueHomeCare et qui pourra(ont) contacter la Plateforme BlueHomeCare dans le cadre de la fourniture des services.

Bracelet : désigne le produit, objet de l'offre BlueGard, porté par le bénéficiaire et connecté à la Plateforme BlueHomeCare

Batterie mobile : Le bracelet BlueGard est équipé d'une batterie interne devant être périodiquement rechargée. Pour ce faire le bracelet peut être directement connecté à une alimentation secteur ou équipée temporairement d'une batterie de recharge amovible.

Base : Dispositif radio fixe utilisé pour détecter le bracelet lorsque celui-ci est à proximité.



Clé : Outil spécifique utilisé pour déverrouiller la fermeture du bracelet ainsi que la batterie mobile.

Services : désigne l'ensemble des services d'assistance, en relation avec le bracelet, fournis par Bluelinea Services dans les conditions définies au contrat au travers de sa plateforme BlueHomeCare.

Zone de vie : périmètre géographique déterminé par le souscripteur et/ou le référent principal dans lequel le bénéficiaire a coutume de se déplacer librement.

Positionnement GPS : Données de géolocalisation (GPS) transmises par le bracelet BlueGard au travers du réseau GSM/GPRS à la plateforme BlueHomeCare.

Sortie de zone : En cas de détection par le bracelet BlueGard d'une sortie de la zone de vie, un message d'alerte (uniquement en cas de transmission d'un positionnement GPS) est automatiquement transmis à la plateforme BlueHomeCare.

Messages d'information :

A portée de sa (ses) base(s), le bracelet communique en RF (radiofréquence) et se met en veille. Cette information est communiquée à la plateforme BlueHomeCare sans déclenchement d'alerte.

Hors de portée de sa (ses) base(s), le bracelet BlueGard transmet un message d'information à la plateforme BlueHomeCare :

- En cas de transmission GPS dans la zone de vie, il communique toutes les minutes pendant les 20 premières minutes puis toutes les 4 minutes sans déclencher d'alerte
- En cas d'absence de transmission GPS dans la zone de vie, (transmission GSM uniquement), il communique toutes les 4 minutes sans déclencher d'alerte
- En cas de sortie de zone de vie (transmission positionnement GPS uniquement), le bracelet déclenche une alerte à la plateforme BlueHomeCare

ARTICLE 2 – OBJET

Bluelinea Services délivre au souscripteur un service d'assistance permettant à des personnes souffrant de troubles cognitifs de se déplacer librement dans une zone de vie prédéfinie et d'alerter les référents en cas de sortie de cette zone sous réserve de recevoir un positionnement GPS.

Le bracelet BlueGard est prévu pour localiser une personne déambulant à pied. En cas de déplacement motorisé le service n'est pas garanti.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur reconnaît et accepte que le service BlueGard ne peut en aucun cas être utilisé comme unique moyen de surveillance d'une personne souffrant de troubles cognitifs. Les services ne sauraient se substituer à la surveillance et au traitement des personnes souffrant de troubles cognitifs par des médecins et auxiliaire de santé.

Le souscripteur s'engage à utiliser les services conformément aux dispositions définies dans le présent contrat ainsi qu'à respecter toute prescription ou recommandation de Bluelinea Services actuelles ou futures.

Le souscripteur, s'engage à compléter le formulaire bénéficiaire (page 1 et 2 du présent document) de manière exacte et exhaustive et à informer Bluelinea Services immédiatement de toute modification de ces informations, et notamment de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires. Toute demande de modification devra être signifiée par écrit à Bluelinea Services pour être valide.

Le souscripteur s'engage à entretenir le bracelet BlueGard afin de le maintenir en état de fonctionner et à respecter les prescriptions de Bluelinea Services relatives aux conditions d'utilisation et d'entretien du bracelet (cf : mode d'emploi)

Le souscripteur et les référents s'interdisent toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des services ;

Le souscripteur et les référents s'interdisent toute utilisation anormale des services et notamment tout agissement qui pourrait mettre en péril la sécurité ou la disponibilité des alertes transmises par le bracelet ;

Le souscripteur doit informer immédiatement Bluelinea Services de tout dysfonctionnement ou dégradation du bracelet ou de ses accessoires ;

Le souscripteur doit informer immédiatement par téléphone Bluelinea Services de la perte ou du vol du bracelet afin que les services soient désactivés. La perte ou le vol doivent être confirmés par courrier recommandé avec accusé de réception. Les services ne peuvent être fournis qu'à la condition que le bénéficiaire porte le bracelet BlueGard et qu'une zone de vie ait été préalablement définie.

Le souscripteur est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE BLUELINEA SERVICES

Bluelinea Services s'engage à :

- Fournir un bracelet de géolocalisation BlueGard avec ses bases.
- Prendre en compte la zone de vie définie par le prescripteur
- Saisir les données relatives au(x) bénéficiaire(s) dans le système d'information
- En cas de réception d'un message d'alerte de sortie de zone, aviser le(s) référent(s) du bénéficiaire ou les organismes de secours en cas de nécessité majeure ou de défaillance du ou des référents.
- Répondre 24h/24 au numéro vert dédié à la plateforme BlueHomeCare. Tous les appels étant enregistrés.
- Sur demande d'un référent et après identification de celui-ci, transmettre les données de géolocalisation les plus récentes.
- Prendre en considération une demande de modification de la zone de vie qui ne pourra être valide d'une transmission écrite à Bluelinea Services.

Bluelinea Services n'est tenue, au titre du présent contrat, qu'à une obligation de moyens et non de résultat.

Bluelinea Services ne fournit, directement ou indirectement, aucune assistance médicale à l'abonné.

Bluelinea Services ne se substitue ni ne garantit les interventions des organismes de secours.

Tous les frais d'intervention des secours et les frais médicaux éventuels sont à la seule charge du souscripteur.

Il est expressément convenu que la responsabilité de Bluelinea Services ne pourra être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par le souscripteur, le bénéficiaire et/ou le(s) référents
- En cas d'utilisation non conforme à son usage du bracelet BlueGard



- En cas de non-respect par le bénéficiaire, le souscripteur et/ou le(s) référents de leurs obligations visées à l'article 3 des présentes conditions générales ci-dessus ;
- En cas d'utilisation des services à la suite de la perte ou du vol du bracelet et plus généralement en cas d'utilisation des services par une personne non autorisée ;
- En cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle et/ou d'interruption de tout ou en partie des services proposés sur le réseau de radiotéléphonie publique multi-opérateurs ;
- En cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées par les autorités réglementaires ;
- En cas de perturbation ou d'indisponibilité des réseaux radio (GSM, GPRS, GPS, ...) dues aux aléas de propagation des ondes électromagnétiques ;
- En cas de perturbation dans les installations d'alimentation ou de desserte de l'établissement, notamment celles du réseau d'EDF ;
- En cas d'indisponibilité des services indispensables à la fourniture des services ;
- En cas de défaillance des organismes de secours contactés dans le cadre du service d'assistance en urgence ;
- En cas de perte ou de vol du bracelet ;
- En cas de force majeure telle que définie par la législation et la jurisprudence en vigueur.

ARTICLE 5 – TERRITOIRE DE FOURNITURE

Les services sont offerts uniquement sur le territoire national français, dans les zones couvertes à la fois par les réseaux GSM, GPRS et GPS. Bluelinea Services ne garantit pas la fourniture des services pour les périodes durant lesquelles le bénéficiaire se situera en dehors du territoire.

ARTICLE 6 – TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Bluelinea Services facture au souscripteur le montant de la redevance d'abonnement mensuel à terme à échoir.

Les montants dus sont payables à réception de facture par virement ou par chèque au bénéfice de Bluelinea Services.

Tout retard de paiement, après mise en demeure restée sans effet, entraîne l'application de plein droit d'une majoration égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation. En cas de non-paiement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par l'abonné de la mise en demeure, Bluelinea Services pourra suspendre l'accès du souscripteur aux services. La suspension de l'accès aux services ne dispense en aucun cas le souscripteur du paiement des sommes restant dues à Bluelinea Services pendant la période de suspension.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Les présentes conditions, et notamment les conditions tarifaires, seront susceptibles de modification. Bluelinea Services informe par écrit le souscripteur de toutes modifications contractuelles, un mois avant sa prise d'effet. Le souscripteur, qui n'accepte pas les modifications contractuelles, peut résilier le contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification des modifications contractuelles.

ARTICLE 8 – SUSPENSION DES SERVICES

Bluelinea Services se réserve le droit de suspendre les services souscrits par le souscripteur à l'expiration d'un délai de dix (10) jours après une mise en demeure restée sans effet, dans les cas suivants :

- Inexécution par le souscripteur à l'une de ses obligations visées à l'article 3 ci-dessus ;
- Non-paiement des sommes dues à l'échéance conformément à l'article 6 des présentes ;
- Violation par le bénéficiaire, le souscripteur et/ou le(s) référent(s) des dispositions légales et réglementaires ;
- Agissements du bénéficiaire, du souscripteur et/ou de(s) référent(s) de nature à perturber le bon fonctionnement des services ;
- Cas de force majeure telle que définie par la législation et la jurisprudence en vigueur.

La suspension des services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation ni le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 9 – DUREE

Le contrat entre en vigueur à la date de signature. Le contrat est conclu pour une durée minimum de trois (3) mois.

ARTICLE 10 – RESILIATION / RESTITUTION DU MATERIEL

Au delà des 3 mois d'engagement, l'abonné ou le souscripteur peut résilier sans frais le contrat en faisant parvenir un avis écrit de demande de résiliation par un simple courrier adressé à Bluelinea Services. La résiliation contractuelle prend effet à la date de réception du courrier, tout mois commencé sera dû. L'arrêt des prélèvements sera effectif par réception du matériel à l'adresse suivante : Bluelinea Services, 6 rue Blaise Pascal, 78990 ELANCOURT.

La résiliation prendra effet à réception du matériel adressé au siège de Bluelinea Services. Les frais d'envoi étant à la charge du souscripteur. Tout élément manquant ou détérioré sera facturé au tarif en vigueur.

ARTICLE 11 – INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le souscripteur ne peut en aucun cas céder ou transférer à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice des droits et obligations du contrat sans l'accord écrit et préalable de Bluelinea Services. Le souscripteur s'interdit de céder, sous-louer ou mettre à la disposition d'un tiers (à titre gratuit ou onéreux) le bracelet qui lui est attribué et qui a été activé dans le cadre du contrat. Bluelinea Services pourra, à tout moment transférer le bénéfice et les charges du contrat à tout organisme de sa convenance, sous réserve du respect de la législation en vigueur.

ARTICLE 12 – C.N.I.L.

Bluelinea Services déclare avoir fait toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, et fonctionne en total respect des règles déontologiques définies par cette Commission.